

Fiche pratique

SPORT.FR/PRO

N° 1059 ■ La Lettre de l'économie du sport ■ Vendredi 16 mars 2012

Après «e-creation», voici «e-subvention»

Après «e-cr ation» et la possibilit  de cr er ou dissoudre son association en ligne, depuis le 6 f vrier 2012, la d marche «e-subvention» permet d'effectuer en ligne les demandes de subventions aupr s des services de l'Etat charg s des sports. Ce nouveau service est accessible 24h/24 et 7j/7 sur «Votre compte Association».

Rappelons que «Votre compte association» est un espace personnalis    destination des associations mis en ligne par la Direction G n rale de la Modernisation de l'Etat (DGME) sur le site www.service-public.fr. Le but est de simplifier la gestion administrative des associations en leur permettant de g rer en ligne l'ensemble des d marches avec un compte et un mot de passe unique. Ce compte permet  

l'association de disposer d'un acc s unifi  aux d marches administratives en ligne, d'un stockage des documents d mat rialis s, d'une information officielle, personnalis e, articul e avec des sites partenaires.

Une demande de subvention renseign e en ligne

Avec e-subvention, l'association sportive peut :

- Identifier les subventions possibles pour ses projets et

s lectionner la subvention pour laquelle elle souhaite effectuer une demande

-R aliser en quelques clics l'int gralit  de sa demande de subvention et joindre ses pi ces justificatives :

- remplissez en ligne le dossier de demande de subvention (informations relatives   votre association et aux actions   financer) ;
- t l chargez les pi ces jointes ;
- validez votre dossier et en-

voyez-le directement en ligne aux services instructeurs.

-Suivre facilement l'avancement de son dossier tout au long de son traitement, gr ce au tableau de bord de son espace personnalis .

L' ventail de subventions disponibles dans la d marche e-subvention s'enrichit progressivement,   mesure que le r seau de partenaires s'agrandit.